

sion du festival de la place d'Armes, des médailles commémoratives en vermeil seront décernées à la Société des Orphéonistes, à la Musique de la ville, à la Société chorale et à la Musique des pompiers.

Il est regrettable que ce concert ait été terminé par un air politique qui a soulevé des réclamations. Un incident semblable ne devrait jamais se produire dans une fête toute locale. Nous déléguons Gay et notre entrée dans la patrie française. Il faut que tous, sans exception d'opinion, puissent prendre part à la solennité artistique et communale.

Le ministre de l'instruction publique a nommé, le 27 juin dernier, une commission chargée de régler l'emploi du crédit de 100,000 francs voté par les Chambres pour permettre à un certain nombre d'instituteurs communaux de visiter l'Exposition universelle. Cette commission vient de se réunir pour la première fois, sous la présidence de M. Bardoux.

La question qu'elle a à résoudre n'est pas sans difficultés. Sur 35,000 instituteurs, en effet, qu'il y a en France, on ne pourra, à raison du chiffre relativement restreint du crédit, en appeler à Paris que 1,000. En outre, on a reconnu la nécessité d'appeler à Paris un inspecteur primaire par département et les directeurs de toutes les écoles primaires. Ce sont environ 1,000 personnes dont il faudra payer le séjour à Paris.

On a décidé que ce voyage durerait huit jours. Les instituteurs seront logés dans les lycées de Paris qui seront libres au moment des vacances scolaires; en outre, les compagnies de chemins de fer seront priées par le gouvernement d'accorder une réduction de moitié sur le prix du parcours.

En ce qui concerne le choix des instituteurs, on a décidé que, dans chaque canton, les instituteurs de toutes les communes se réuniraient et désigneraient celui d'entre eux qu'ils désirent voir aller à Paris. Le préfet, de concert avec l'inspecteur d'académie, choisira sur la liste des élus de tous les cantons de son département un nombre d'instituteurs égal à celui qui sera attribué à ce département. On convoit, en effet, qu'on ne pourra pas appeler à Paris les élus de tous les cantons, puisqu'il y a en France environ 2,800 cantons et qu'on ne peut appeler que 1,000 instituteurs.

Les instituteurs ainsi appelés à Paris viendront non-seulement visiter l'Exposition, mais ils seront invités par le ministre de l'instruction publique à assister à des conférences pédagogiques dans lesquelles seront traitées les questions les plus importantes de l'enseignement primaire.

On lit dans l'Indépendant, de Douai :

« Nous apprenons avec un vif sentiment de regret la mort d'un de nos plus vénérés et plus sympathiques concitoyens, M. Eugène-François-Joseph Tailliar, chevalier de la Légion d'honneur, président honoraire à la Cour d'appel de Douai, un de nos magistrats les plus respectés, un de nos archéologues les plus éminents et les plus laborieux. M. Eugène Tailliar, né à Douai, le 7 avril 1803, fit ses études au lycée de Douai et prit une place distinguée au barreau de sa ville natale en 1824. — Juge auditeur à Valenciennes en 1827, conseiller auditeur à Douai en 1829, il devint successivement substitut du procureur général, conseiller et président honoraire. »

M. Niel, adjudant au 84e de ligne est nommé sous-lieutenant au 43e de même arme, en remplacement de M. Duvot, appelé aux fonctions de porteur-drapeau.

M. Girard, adjoint de 3e classe du gé-

permettez, madame, je vais lui faire donner un lit, dit la supérieure à la princesse.

Stella consentit d'un signe de tête. — Vous savez, continua la sœur Emilie, que vous êtes ici chez vous, princesse; les règlements ne sont pas faits pour les pensionnaires que nous ne gardons que quelques jours, vous pourriez donc voir cette bonne petite aussi souvent que vous le voudrez. Nos portes vous seront toujours ouvertes.

— Vous pouvez être certaine que j'abuserai dit la princesse, qui se reira, après avoir mis un baiser de mère sur le front de Rahel.

Celle-ci, en voyant partir son amie, éprouva une émotion pénible, et quelque chose comme le sentiment de l'abandon. — Toujours quittée ! pensa-t-elle. Il le faut sans doute, puisqu'elle le fait, elle qui m'aime... Mais quelle vie étrange que la mienne ! Ne trouverai-je donc jamais ni le calme, ni le repos, ni la sécurité ?

La supérieure, qui regardait la Circassienne depuis un moment, avec une profonde attention, devina sans doute ce qui se passait en elle, et se voyant pas la laisser livrée trop longtemps à des réflexions pénibles, elle la prit par la main, et la conduisit dans une petite chambre, d'une blancheur virgine, étincelante de propreté, où elle-même l'aïda à se mettre au lit.

(A suivre.)

nie à Lille, est nommé adjoint de 2e classe.

M. Dubois, capitaine de 1re classe à l'état-major du génie, est désigné pour être employé à Lille.

Le Cercle libéral de Lille a illuminé hier soir en l'honneur de l'échec de M. Jules Amigues, à Cambrai.

On avait annoncé dimanche à Lille un concert qui devait être donné par la musique accompagnant le détachement de la garde civique de Tournai.

Un public assez nombreux attendait vainement au rond-point des promenades où devait avoir lieu le concert : la musique ne parut point, on ne sait pas encore au juste pourquoi.

La police a opéré, dans la nuit de dimanche à lundi, deux arrestations qui méritent d'être mentionnées.

Un agent de la sûreté fut informé, l'avant-dernière nuit, que deux hommes venaient de se présenter dans une maison mal famée de la rue des Vingt-Mètres, au Pile, offrant en vente, à des prix infimes, des bijoux, qu'ils disaient, disaient-ils, chargés de placer. L'agent, accompagné d'un de ses collègues, se rendit aussitôt à l'endroit indiqué, mais les deux marchands venaient de quitter la maison, sans avoir rien pu vendre de leurs marchandises. L'un d'eux revint, pourtant, quelques minutes plus tard, rabattant encore de ses prétentions premières; mais il avait à peine ouvert la bouche qu'il était arrêté, solidement garotté et déposé dans une chambre voisine de la salle où cette scène se passait. Grâce aux habits bourgeois que portent les agents de la sûreté, l'un d'eux put sortir de la maison et s'approcher d'un individu qu'il aperçut rodant près de la brasserie de Beaurepaire. Il marcha droit à lui et lui dit que son camarade avait vendu ses bijoux, et qu'il le priait de venir le trouver. Le compère donna dans le piège, accompagna l'agent et out à subir le même sort que son complice. Puis, tous deux furent dirigés au dépôt de sûreté. Ces deux bijoutiers improvisés se nomment Jean-Louis L... et Désiré C... Ils ont jusqu'ici, refusé d'avouer la provenance des objets qu'ils avaient mis en vente. La police aurait-elle mis la main sur deux des nombreux voleurs qui, depuis quelque temps, se signalent à Roubaix par les vols nocturnes qu'ils y commettent.

Une marchande de légumes de Bondues, Mme Deskemps, vint ce matin à Roubaix, pour affaires, et tombée, rue du Grand-Chemin, d'une voiture sur laquelle elle était montée, et s'est blessée à la tête et aux mains. Elle a été transportée au domicile de M. Bette-mieux, fabricant, où des soins lui ont été donnés.

Dimanche soir, sur la place Nadaud, Emile V... tisserand, est tombé, sans aucune provocation, sur un passant inoffensif, Honoré Gervais, et la traitée de la belle façon. Un agent intervint, mais Emile V... tourna contre lui sa fureur et, passant des injures aux voies de fait, il le frappa brutalement. L'ivrogne a pu néanmoins être maintenu et écroué au dépôt de sûreté.

Quand on se présente devant un père comme aspirant à la main de sa fille et que l'on se voit éconduit, le meilleur mode de vengeance que l'on puisse choisir, est, selon Louis H..., ouvrier fleur, âgé de 25 ans, une correction énergique infligée au beau-père... manqué. C'est ce qu'il a fait, le malheureux ! et c'est aussi pourquoi il gémait en ce moment en prison. Dimanche soir, il fit part de ses projets matrimoniaux au père d'une jeune fille habitant la rue de l'Alouette et se vit repoussé. Delà, la scène de scandale et ses violences qui ont amené son arrestation.

On a trouvé pendu, ce matin, dans son domicile, rue Famelart, à Tourcoing, Florentin L., belge d'origine, célibataire et âgé de 68 ans.

Il habitait un garni, et ce matin, sa propriétaire ne le voyant pas descendre comme d'habitude, alla frapper à sa porte. N'obtenant aucune réponse, elle pénétra et aperçut son locataire pendu à une des colonnes de son lit.

Il avait cessé de vivre, mais la mort, cependant, ne devait remonter qu'à très-peu de temps. Le cadavre était presque assis sur le lit; la corde, assez fine, avait pénétré dans les chairs du cou.

On doit attribuer le suicide de ce malheureux vieillard à l'état morbide de ses facultés mentales, dont on remarquait depuis quelques temps l'affaiblissement progressif et accentué.

Le cadavre est actuellement à l'Hôtel-Dieu.

Hier, vers une heure, un jeune enfant de huit ans, qui passait rue Ste-Catherine, à Lille, a été grièvement brûlé par le contenu d'une casserole d'eau bouillante qu'une ménagère imprudente avait lancé sur la chaussée. Bien que les brûlures soient assez profondes, l'état du blessé ne présente cependant aucune inquiétude.

La jeune fille dont le cadavre a été retiré samedi du canal de la Basse-Deûle, était institutrice-adjointe dans une école de Lille. Elle a été reconnue par deux de ses consins.

Il paraît que cette malheureuse avait depuis quelque temps des idées de suicide. Mercredi soir, elle attendait le cordonnier, mais comme celui-ci n'était pas venu, elle prévint sa directrice qu'elle se rendait chez lui. Celle-ci lui proposa de la faire accompagner. La jeune fille s'y refusa et partit se diriger vers le canal.

Dans sa séance du 8 juillet, le 1er conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Roger François, soldat au 73e de ligne, déserteur à l'étranger avec emport d'effets. 4 ans de travaux publics.

Danhiez Jules, canonnier au 26e d'artillerie. Déserteur à l'étranger. Deux ans de travaux publics.

A propos de la succession de M. Duquesnel à la direction du théâtre de l'Odéon, à Paris, nous remarquons que M. Francisque Sarcey, dans sa chronique théâtrale de ce jour, fait l'éloge de M. Emile Marck, directeur du théâtre de Lille, et lui range parmi les trois directeurs les plus capables de prendre la direction de l'Odéon.

Ephémérides Roubaisiennes

9 juillet 1836. — Loi qui autorise le gouvernement à procéder de nouveau, par voie de publicité et de concurrence, à la concession du canal de la Deûle à Roubaix, déjà ordonnée par la loi du 8 juin 1825. La nouvelle concession comprenait le prolongement de ce même canal jusqu'à la frontière belge.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

9 juillet 1845. — Funérailles de Jean-Baptiste Lorthioit, jésuite, mort Louvain, dans la maison conventuelle de la Compagnie de Jésus. Jean-Baptiste Lorthioit était né à Tourcoing, le 8 novembre 1819. Sa courte vie fut exemplaire et son trépas très-édifiant.

Il entra dans le célèbre Institut de Saint-Ignace en 1840. Un des motifs qui lui firent préférer l'Ordre des Jésuites, à tout autre, révélait la grandeur de son caractère. C'étaient les vexations auxquelles il était dans le monde, les

qu'il cessait en butte; les railleries que déversaient sur son œuvre, les impies et les

« La haine des méchants déchainés contre la Compagnie de Jésus, dit le P. Pruvost, la lui faisait aimer tous les jours davantage. » G. B.

Un écho rétrospectif de la fête du 30 juin : — A Saint-Omer, comme dans bien d'autres villes, des brailards ont parcouru les rues en hurlant la Marseillaise et de nombreuses chansons extraites du répertoire de la Terreur; mais il y a eu dans cette ville un incident qui mérite d'être signalé :

Après avoir donné les détails sur l'ordre de la marche du cortège radical à travers les rues de Saint-Omer, la Vraie France, de Lille, ajoute :

« Mais ce qui a fait l'étonnement général, c'est la vue du lycée au grand complet, la conduite de ses professeurs et surveillants, faisant d'abord galerie, et ensuite pendant une bonne partie de la marche emboitant le pas sur le groupe des brailards dont j'ai parlé. »

« Lorsqu'on passait devant une maison où quelque malheureux lampion faisait voir leur isolement, nos aimables lycéens, mais comme par un ressort, poussaient des cris de : Vive la République ! avec un enthousiasme qui aurait pu faire croire que cette gracieuse souveraineté, toujours grande et généreuse, leur avait doublé en l'honneur de la fête la ration de haricots. »

« De retour sur la place, le cortège s'est séparé. »

« Les lycéens ont une dernière fois manifesté leur vénération et leur amour pour la République par des cris répétés. »

« Un affreux accident s'est produit vendredi, à Arras. »

« Vers cinq heures du soir, Mme Fontaine, se trouvant dans sa cuisine, voulut mettre du charbon dans le poêle et, pour en aller chercher dans la cour, elle déposa sur le carreau un chaudron plein d'eau en ébullition. »

« Si courte qu'ait été son absence — une minute à peine — un malheur eut le temps de se produire. Sa petite fille Emma, âgée de deux ans et demi, qui jouait dans la pièce avec son petit frère, vint heurter le chaudron et y tomba presque jusqu'au cou. »

« Lorsque la pauvre mère rentra, elle ne put que la secourir. »

« Mais tout fut inutile; elle expira dans la nuit. »

« Hier matin, deux granges contenant des récoltes, le tout appartenant à la veuve Bart, cultivatrice, et D. Planquille, à Bersée, a été détruite. Les pertes s'élevaient à 3,300 fr. Il y a assurance pour 25,700 fr. »

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juillet. — Adeline Desfontaine, au Pile, maison Bayard. — Henri Dhont, rue des Longues-Haies, 193. — Stanislas Fromont, rue du Chemin-de-Fer. — Angèle Candelier, rue des Charpentiers. —

Louis Desmet, rue Ste-Thérèse, cour Bernard. — Jeanne Carpentier, rue St-Louis, cour Lebrun, 4. — Charles Coupez, rue de Rohan, cour Lehoucq, 5. — Henri B leyn, au Col-de-Four, cour Duphil, 4. — Emile Delsalle, rue du Ballon, 61.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juillet. — Marie Mesure, 8 mois, rue Delattre. — Marie Gonthals, 1 an, rue des 7 Ponts, cour Masure. — Joséphine Peter, 35 ans, ménagère, rue St-Jean, 16. — Jean Delcaubre, 49 ans, rue des Longues-Haies. — Céline Debuquoy, 41 ans, ménagère, au Hutin. — Julien Lagache, propriétaire, 73 ans, rue du Pays, 24. — Arthur Vanthome, 2 mois, rue du Fort, 40.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 juillet. — Henri Desmettre, rue du Niot. — Héloïse Vanstranghe, au Blanc-Seau. — Charles Poppe, au Blanc-Seau.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 8 juillet. — Hermance Belengé, 7 ans 9 mois, chemin des Meules. — Hubert Potiez, 64 ans, veuf de Hortense Nolle, aux Petites-Scours, rue de Lille. — Pierre Baveytn, 85 ans, époux de Clémentine Wilhaut, place Saint-James. — Emile Dehan, 1 an 7 mois, au pont de Neuville. — Philomène Boussemart, 3 mois, au Moulin-Fagot. — Aimée Leclercq, 39 ans 2 mois, épouse de Jean-Louis Froment, aux Phalénais. — Albert Leclercq, 4 mois, au pont de Neuville. — Pauline Delvry, 2 mois, rue Saint-Roch. — Charles Vanbrassel, 22 jours, rue de Menin.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAGACHE qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Julien-Clovis LAGACHE, Chevalier de la Légion d'honneur, Président du Conseil de Fabrication de la paroisse Saint-Martin, ancien Directeur du Bureau de Bienfaisance, ancien Adjoint au Maire de Roubaix, veuf de Dame Sophie-Pidécine LEFEBVRE, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1878, dans sa soixante-deuxième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la Messe de convoi, qui sera célébrée le mercredi 10 courant, à neuf heures; aux Vigiles, le même jour, à six heures; et aux convois et services solennels, qui auront lieu le jeudi 11 juillet, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 24.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 juillet 1878, à 10 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Amand Jean-Joseph HAINOUD, volontaire au 1er régiment du génie, décédé à Roubaix, le 6 juillet 1878, à l'âge de 19 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 9 juillet 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Benoît-Joseph CASTELAIN, époux de Dame Rosalie SALEMME, décédé à Roubaix, le 8 juillet 1877, à l'âge de 62 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 11 juillet 1878, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Lucien-Gabriel-Léonard-Alphonse SAARD, décédé à Roubaix, le 7 juin 1878, à l'âge de 16 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRÉS MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien)

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. Départ de l'Observatoire de Paris, Paris 9 juillet 1 h., soir. — Hauteur du baromètre Dunkerque, Berne, Toulouse, Brest, Lorient, 738. Le baromètre est en hausse sur toute la France et le vent est faible d'entre nord et est. Le temps est au beau.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboix, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

M. H. Deniau, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public et ses amis, en particulier, qu'il ouvre à Roubaix un bureau d'ingénieur-architecte.

Il s'occupera en général des études et travaux se rattachant à l'art de l'ingénieur et du géomètre, et spécialement des constructions industrielles. — Actuellement, rue du Coq-Français, 42. Au 1er juillet, rue de Blanchemaille, 73.

Changement de domicile

F O R G E, DENTISTE

Actuellement RUE NATIONALE, 196, LILLE Tramway, légitime du Sacré-Cœur

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue N. 17.

Plâtre Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Lithographie Impressions commerciales : Factures, memorandums, Entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, ALFRED REBOIX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Agence Immobilière Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14067

Zinc et plomb pour bâtiments BONNAVE-DELANNOY, rue Nam, 3. Spécialité de décairage pour tôles et soieries. 14072

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie 14074

Pharmacies Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Epicerie — Comestibles OUDAR-FLOREN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Brevets d'invention V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14394

Faits Divers

LES TROUBLES DE NÉVIAN. — On écrit de Norbonne au Messager du Midi :

« A Néviau, une scène déplorable s'est produite. M. Peyrusse, fils de l'ancien député de l'Aude, se rendait à cheval à Narbonne, lorsque des femmes, dont l'une, nous a-t-on dit, a été condamnée à six ans de réclusion pour vol, l'interpellèrent sur ces mots : A bas le Badinguel ! A Cayenne ! A mort l'assassin ! Ces amenités étaient accompagnées d'injures extraites d'un dictionnaire poissard bien approvisionné. M. Peyrusse tourne bride et se dirigeant vers ces femmes, leur dit : « Pourquoi m'insultez-vous ? Que signifie tout cela ? » Un individu se précipite alors à la bride du cheval, suivi de la foule des radicaux, qui stationnait à quelque distance, et injurie M. Peyrusse.

« Celui-ci somme le malotru de lâcher le cheval et, se voyant entouré par une foule à l'attitude hostile et menaçante, voulant d'ailleurs se dégager, applique un coup de cravache à l'individu et le force à lâcher prise. Des clameurs furieuses s'élevèrent alors de tous côtés. Comprenez la gravité de la situation dans laquelle il se trouve. M. Peyrusse parvient à descendre de cheval ; mais, au même moment, il reçoit un coup sur la jambe, la tourbe des coquins se rue sur lui et, pendant qu'un frère et ami lui enlève sa cravache avec laquelle il essaie de se défendre, le frappe à coups redoublés en criant : Assommez-le, Tuez le ! A mort ! »

« Les autorités ne sont point intervenues pour mettre fin à cette odieuse scène de sauvagerie. L'adjoint au maire, qui, en ce moment laissait exécuter des hymnes patriotiques au pied de l'arbre de la liberté par la fanfare qu'il dirige, arriva à la fin de la bagarre avec sa casquette toute galonnée d'or; il ne trouva pas un mot énergique pour flétrir la conduite de ces chenapans qui tombaient lâchement sur un homme inoffensif, et il dressa procès verbal à M. Peyrusse, qu'avec une bonne foi républicaine il considérait comme l'auteur et la cause du tumulte.

« Toujours la République aimable et rassurante ! »

— On mande de Copenhague 8 juillet. Depuis son arrivée, qui a eu lieu le 5, le fils de Napoléon III a diné tous les jours chez le roi ou chez le prince royal. Le gouverneur du prince Walde-mar est attaché à la personne du prince impérial pendant son séjour à Copenhague.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES : Martin, l'assassin du garçon de recettes Séballe. — Verdict.

Nous n'essayerons pas un seul instant de persuader à nos lecteurs que le procès de l'assassin de la rue Saint-Lazare a eu cette physionomie fievreuse des grandes premières de la cour d'assises, comme l'affaire Godefroy ou l'affaire de la veuve Gras ; pas de public, pas d'incidents, pas un détail absolument neuf. Avec un peu de bonne volonté, on eût pu croire que ces débats monotones tenaient en suspens le sort d'un clerc d'avoué infidèle, non point la tête d'un assassin.

C'est que l'affaire est venue à la cour d'assises dans des conditions particulières : nous sommes en présence d'un crime que tous les journaux ont raconté dans ses plus minces détails, il n'y a pas encore trois mois; en présence d'un accusé qui avoue, et dont le passé tient dans cette définition banale, répétée à satiété, hier, par les témoins à décharge : « Martin était un homme paisible, travailleur, aimant beaucoup sa famille, et tous ceux qui le connaissaient plaçaient sincèrement cet homme assis sur des revers de fortune immérités ! »

On comprend donc que nous n'ayons plus à faire ici, qu'une rapide esquisse de l'audience, une sorte de procès-verbal de l'interrogatoire et des dépositions, également calmes, presque dépourvus d'émotion.

Il est excessivement probable que certains de nos confrères imprimèrent demain que le brocanteur de la rue Saint-Lazare à la tête d'un profond scélérat. Il serait cependant difficile d'imaginer une physionomie plus insignifiante que celle de l'accusé. Quand nous aurons dit que Martin est un homme quarante à quarante-cinq ans, chauve, trapu, le front bombé, le nez plat et la barbe rousse taillée en pointe, qu'il répond d'une voix basse, voilée, à peine distincte, aux questions que lui adresse M. le président Thévenin, qu'il fond en larmes et qu'il se borne à contester faiblement la circonstance aggravante de préméditation, nous n'aurons absolument rien à ajouter.

M. l'avocat général Fourchy occupe le siège du ministère public ; au banc de la défense, M. Georges Lachaud, assisté de M. d'Arise. Sur la table des pièces à conviction, entre les

vêtements ensanglantés et la sacoché éventrée du malheureux Séballe, sont les deux couteaux que l'assassin avait préparés : le premier est une sorte de stylet dont la pointe effilée est fichée dans un bouchon de liège; l'autre — celui qui a servi pour le crime — est une arme terrible : la lame, triangulaire, est large, très-longue et d'une extrême solidité. Elle est encore tachée d'une rouille sanglante ! L'interrogatoire de Martin a été relativement très-court :

M. le Président. — Les renseignements qui ont été pris sur votre passé sont favorables; je dois le dire avant tout. Vous êtes fils d'un horloger qui s'occupait un peu du commerce de la curiosité. Vous-même, vous vous êtes livré, vers votre première jeunesse, à ce commerce. Mais votre spéculation n'a pas été heureuse, loin de là. Pépinière, où vous avez longtemps habité, puis rue Saint-Lazare, où vous avez, en dernier lieu, établi votre fonds, vous avez fait de mauvaises affaires. Vous devez plusieurs milliers de francs à des négociants. Votre propriétaire même n'était pas payé. C'était la gêne, presque la misère !

Je dois reconnaître, au surplus, que votre genre de vie ne saurait expliquer le déprévement de vos affaires. Vous passiez pour un excellent père de famille, très-attaché à vos enfants, vivant de rien, ne faisant que des dépenses exagérées. Ah ! cependant, je dois signaler un détail, il paraît que vous aviez la passion du canotage, que vous faisiez partie d'une société nautique, et que vous aviez acheté une petite embarcation pour 1,000 francs. Martin (avec mélancolie). — Il y a bien longtemps !

D. Quoi qu'il en soit, vous en étiez arrivé, dans ces derniers temps, à n'avoir plus absolument aucune ressource. Et vos dettes devenaient chaque jour plus criardes. Elles formaient, je crois, un total considérable : 18,000 francs ?

L'accusé ne répond pas. M. le président arrive alors aux préliminaires de la scène du 20 avril :

D. L'avant-veille du crime, c'est-à-dire le 18 avril, dans la matinée, n'êtes-vous pas allé trouver vos créanciers ? Vous leur avez promis avec instance de les désintéresser bientôt. Vous comptiez, disiez-vous, sur une vingtaine de mille francs, provenant de la concession de votre mère, et que vous alliez toucher. Or, votre mère est morte il y a dix-huit mois, et vous avez renoncé à son héritage. — R. C'est vrai.

D. J'arrive au jour même de l'assassinat. N'êtes-vous pas allé voir le concierge de votre maison ? Cet homme vous a rappelé que vous deviez deux termes. Il vous a fait observer que le dernier délai accordé par le propriétaire allait prendre fin. Alors vous avez tenu ce propos significatif : « Cette affaire est midi à deux heures, je vous paierai tout ! » L'après-midi à deux heures, infortuné Séballe tombait devant votre boutique, frappé mortellement par vous ! (Mouvement.)

L'accusé d'une voix faible. — Je comptais passer par mon terme, sur le compte d'une tapissiererie antique, qu'un monsieur devait venir prendre chez moi, le jour même.

D. Le nom de cette personne.

L'accusé. — Je ne la connais pas ! (Sensation.)

M. le président retrace ici la scène du meurtre, que nous n'avons plus à refaire. Il montre l'infortuné Séballe, tombant sanglant, inanimé devant la boutique du brocanteur, et, avant d'expirer, désigne d'un geste suprême son assassin :

Vous connaissez bien Séballe, reprend M. le président Thévenin : les garçons de recette ont un itinéraire qui se varie peu; cet itinéraire bien souvent rue Saint-Lazare. Même il vous avait remarqué. Savez-vous la proposition étrange qu'il tenait le matin même de l'assassinat ?

« J'ai un effet à encaisser rue Saint-Lazare, dit-il avant de partir. Cela m'ennuie bien de passer par là. Il y a un brocanteur qui me demande toujours de la monnaie. »

Ce brocanteur, Martin, c'était vous !

L'accusé. — Mais non, mais non, je ne connaissais pas Séballe, pas du tout ! M. le président. — Ah ! vous avez tout préparé pour l'accomplissement du crime : les couteaux, les tapissiereries peignées pour envelopper le cadavre; vous avez guetté votre victime, froidement, à côté de votre porte; Séballe est entré, appelé par vous; Eh bien, racontez-nous vous-même cette horrible plutt, que nul autre ne peut nous retracer, car le témoin, l'unique témoin est mort !

L'accusé (en sanglotant). — Racontez cela ? Je ne sais plus !... J'ai oublié tout cela. Mes créanciers ne voulaient plus attendre. Je devais payer mon loyer le jour même, ou bien l'huissier venait saisir. Alors, une idée folle : ce garçon de recettes qui passe à chaque échéance, je l'appellerai; je le tracai; je lui volerais son argent ! J'avais perdu la tête ! J'ai fait cela machinalement. Il est entré, il s'est mis à compter son or; moi, j'ai fait semblant de chercher dans mon bureau un billet de banque, et je suis allé prendre le grand couteau sur un buffet. Je suis revenu, j'ai surpris ce malheureux occupé à aligner ses pièces de cinq francs. J'ai frappé. Il a poussé un cri et il est tombé sur le tapis, m'entraînant avec lui. Je lui ai mis la main sur la bouche pour le faire taire, et j'ai frappé encore, puis j'ai pris la fuite ! Je ne savais plus ce que je faisais ! (Mouvement.)

M. le président. — N'essayez pas de mettre sur le compte du désir votre abominable guet-apens ! Voulez-vous que je vous dise pourquoi vous avez fait ? Parce que vous avez eu peur ! Oui, peur de ce homme que vous espérez avoir tué d'un seul coup, et qui lutait !

Si Séballe était tombé raide mort, vous auriez fermé votre boutique, vous auriez ensévelé le cadavre dans une caisse; et, sous un faux nom, vous auriez expédié sur une gare quelconque ce lugubre colis. Ne dites pas non. Vous l'avez avoué ?

L'accusé d'un air stupide. Non ! C'est le juge d'instruction qui a écrit tout cela. (Rumeurs.)

Les témoins, au nombre de vingt-huit, défilent rapidement.

Ce sont d'abord les témoins oculaires de la lugubre scène du 20 avril : M. Lettaillier, garçon de magasin, qui a relevé l'infortuné Séballe, et M. Rigodin, employé de chemin de fer, qui a arrêté Martin : « Monsieur, lui dit l'assassin, je viens de commettre un crime; j'ai tué un homme. Je suis un misérable ! » Viennent ensuite deux gardiens de la paix, qui déposent des mêmes faits, puis le pharmacien chez lequel le corps de la victime a été transporté, le médecin qui a constaté la mort : le couteau avait pénétré d'une